|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | EMPL-B-3 Enseignement et formation professionnels, CEDEFOP |
| Numéro de poste Sysper: | 215121 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chiara RIONDINO (chiara.riondino@ec.europa.eu)  4ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

EMPL B.3 — Éducation et formation professionnels — CEDEFOP, à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (EMPL), travaille à l’élaboration de politiques et d’outils d’enseignement et de formation professionnels (EFP) qui aident les personnes à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour jouer un rôle actif dans la société et sur le marché du travail, tirer pleinement parti des technologies numériques et contribuer à une économie durable.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous employons à améliorer l’efficacité, la qualité et l’attractivité de l’EFP, à promouvoir le développement de centres d’excellence professionnelle dans toute l’Europe et à stimuler l’offre et l’adoption d’apprentissages efficaces et de qualité. Nous travaillons à la veille stratégique sur les compétences et aux compétences pour les transitions numérique et écologique.

Nous gérons les relations avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et nous coopérons avec la Fondation européenne pour la formation (ETF) et des organisations internationales (telles que l’OCDE, l’OIT, l’UNESCO, la Banque mondiale et WorldSkills) sur les questions d’EFP afin de soutenir l’élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le partage de bonnes pratiques. Nous fournissons une orientation stratégique et assurerons une gestion, un suivi et une évaluation efficients et efficaces du financement d’Erasmus+ (E+) pour l’enseignement et la formation professionnels, et nous assurons la coopération avec d’autres instruments financiers de l’UE, en particulier le FSE +.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le collègue sélectionné devrait contribuer à faire avancer le travail global de l’unité sur la politique d’enseignement et de formation professionnels, et plus particulièrement:

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles initiatives liées à des politiques d’EFP/de compétences fondées sur des données et fondées sur des données probantes, qui pourraient inclure des domaines d’analyse des compétences, de suivi des diplômés et d’utilisation des mégadonnées/grands modèles linguistiques/IA pour la conception et l’offre d’EFP;

2. Contribuer au travail global de l’unité en ce qui concerne l’amélioration de la reconnaissance et de la transparence des compétences et des qualifications de l’EFP, une meilleure adéquation au marché du travail et la réduction des déficits/pénuries de compétences, ainsi que de l’attractivité, de la mobilité et de l’internationalisation de l’EFP.

L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu’il aurait dû traiter au sein de son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou dans des cas directement adjacents. En aucun cas, il ne représente la Commission en vue de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier au nom de la Commission.

Dans le cadre de son travail, il/elle sera amené (e) à:

• Rédiger des documents d’orientation, y compris d’éventuelles nouvelles initiatives de la Commission dans le domaine de l’EFP

•Suivre l’élaboration des politiques et fournir des informations et une analyse des politiques

• Préparer des notes d’information, des discours, des réponses aux questions parlementaires et des consultations interservices sur la politique en matière de compétences et de qualifications

• Coopérer étroitement avec d’autres services ou agences de la Commission, tels que les DG EAC, GROW, CNECT, EACEA, CEDEFOP;

• Établir et entretenir des contacts réguliers avec les parties prenantes, d’autres institutions et/ou organisations, et faciliter l’échange d’informations entre les États membres dans le domaine d’action concerné, y compris la planification des événements;

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Les candidats doivent avoir une expérience de l’élaboration de politiques et de tâches analytiques liées aux compétences, à l’éducation et à la formation ou aux politiques du marché du travail. Une expérience des technologies numériques en matière d’apprentissage, de mégadonnées, de grands modèles linguistiques/d’intelligence artificielle serait un atout.

De plus, les candidats devraient disposer de:

* Excellentes compétences en matière d’analyse des politiques
* Excellentes capacités rédactionnelles
* Excellentes capacités de communication, tant orale qu’écrite
* Aptitude à travailler de manière autonome, ainsi qu’en équipe, et sens aigu de l’initiative
* Solides compétences organisationnelles et capacité à fournir des résultats de haute qualité, même dans des délais serrés et variables;
* Adopter une attitude proactive et pragmatique à l’égard de la résolution des problèmes;

La langue de travail de l’unité est principalement l’anglais (en particulier pour la rédaction). Par conséquent, une bonne connaissance de la langue anglaise est requise (au moins C1), ainsi que la connaissance de l’une des autres langues de l’Union européenne.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)